

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 26 avril 2016

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

-----  
**Bourses avec affectation spéciale  
pour l'année universitaire 2016/2017**

**Le gouvernement a arrêté la liste des diplômes éligibles à l'obtention d'une bourse avec affectation spéciale pour des formations identifiées par les collectivités pour l'année universitaire 2016/2017.**

Ces formations répondent à des besoins prévisionnels exprimés annuellement par la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie pour des personnes diplômées dans les secteurs de la santé, du social, de l'économie rurale, de l'équipement, de la sécurité civile et du droit. La commission d'attribution des bourses pourrait ensuite définir un ordre de priorité parmi ces formations en fonction des avis donnés par les futurs employeurs, associés au choix des candidats.

\* \*  
\*